



RELOAD : vers une négociation DEFAVORABLE aux salariés ADS !

Acte 1 : accord Santé – Prévoyance

Toulouse, jeudi 10 mars 2022

L'accord santé prévoyance a été signé au niveau Groupe par l'entente FO / CFE-CGC / CFTC et la CGT. Il entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2022. Les salariés ADS n'ont pas d'intérêt dans cet accord, au contraire !

- L'augmentation des garanties santé prévoyance pour les salariés des autres Divisions (moins bien couverts que nous) **ne bénéficiera que très peu aux salariés ADS** (parce que nous cotisons déjà à une surcomplémentaire obligatoire). Notre surcomplémentaire devrait cependant être renégociée, soit pour en augmenter les garanties sans hausse de cotisation, soit pour en baisser les cotisations à iso garantie.
- **Il y aura un surcoût pour les familles qui supporteront seules la cotisation optionnelle** pour les ayants droits (conjoint, enfants), auparavant cofinancée par l'entreprise. Seule la cotisation en isolé (salarié seul) obligatoire, sera co-financée par l'entreprise. En contrepartie, un salarié Cadre pourra ne cotiser qu'en isolé, ce qui n'était pas possible auparavant (il cotisait obligatoirement en famille). Pour les Mensuels, un salarié pourra ne pas cotiser en famille alors qu'il est en couple et/ou avec des enfants (avant, il cotisait obligatoirement en famille s'il était dans cette situation).
Par ailleurs, à salaire égal, **un Mensuel cotisera de l'ordre de 30% de plus qu'un Cadre, isolé ou en famille** : drôle de manière de considérer l'équité !
- **Le préavis de départ à la retraite de 3 mois payé et non travaillé devient travaillé (soit 66 jours de congés supprimés) pour les départs effectifs à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2024.** Il est présenté comme permettant de financer les augmentations des garanties santé / prévoyance.

Nous contacter



UNSA AIRBUS DS TOULOUSE
31 rue des cosmonautes
31077 TOULOUSE CEDEX 4



unsa_tlse@airbus.com



05 31 96 97 00



<https://sites.google.com/airbus.com/unsa-ads/home>

L'UNSA s'interroge:

➡ Dans quelles conditions les salariés vont-ils partir à la retraite ?

Le paiement du préavis (effectué ou non) est obligatoire et il est encadré par la loi. La mesure brillamment négociée revient donc à faire effectuer trois mois d'activité supplémentaire mais ne fait pas économiser un centime à l'entreprise sauf à considérer que la productivité du candidat au départ sera au niveau attendu... On peut d'ailleurs s'inquiéter **de la gestion des départs en retraite** si l'on a besoin de celui-ci jusqu'au dernier jour...

➡ En quoi cela aidera-t-il le financement de l'IPECA qui est déjà très largement bénéficiaire (70M€) ?

En effet, **il n'y a aucun lien direct entre la rémunération, toujours versée au salarié et les cotisations IPECA qui ne dépendent pas du fait que le salarié soit présent ou pas.** Et si c'était le cas, il est douteux que cette mesure ait une ampleur suffisante pour couvrir les frais en question. A moins que la Direction n'envisage des allègements massifs de personnel dans les années à venir...

L'UNSA s'oppose à cet accord qui est un premier coup de rabot pour les salariés ADS et qui nous apparaît injustifié par des motifs économiques et sociaux.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous interroger. Nous continuerons bien évidemment à vous tenir informés tout au long des négociations RELOAD.

**Si vous partagez notre vision d'un syndicalisme
ni dogmatique ni aligné, rejoignez-nous afin que nous
devenions représentatifs et fassions entendre VOTRE voix.**

**POUR UN SYNDICALISME INDEPENDANT ET AUTONOME,
VOTRE VOIX, C'EST L'UNSA**

Nous contacter

UNSA AIRBUS DS TOULOUSE

31 rue des cosmonautes

31077 TOULOUSE CEDEX 4

✉ unsa_tlse@airbus.com

☎ 05 31 96 97 00

🌐 <https://sites.google.com/airbus.com/unsa-ads/home>